



## Appel d'offres Vente de terrains Grand lac Nomingue

La municipalité de Nomingue offre en vente par soumissions publiques deux terrains vacants:

Lot 69-18, superficie 42 953 pi<sup>2</sup>, bord de l'eau et le lot 69-17, superficie 27 143 pi<sup>2</sup> (tous deux faisant partie du rang 4, du cadastre officiel du Canton de Loranger).

Les personnes intéressées doivent se procurer les documents d'appel d'offres, contenant tous les renseignements pertinents à cette vente, au bureau de la Municipalité aux heures régulières d'ouverture.

Pour être valides, les offres d'achat devront être déposées **avant 11 heures, le 19 avril 2017**, à l'hôtel de ville de la Municipalité, situé au 2110, chemin du Tour-du-Lac, à Nomingue, dans des enveloppes cachetées portant l'inscription « Offre d'achat de terrains ». Les soumissions seront ouvertes le même jour, à 11 heures, au même endroit.

### Conditions :

Aucune offre d'achat inférieure à cent dix mille dollars (110 000 \$) ne sera retenue.

Le soumissionnaire présentant l'offre la plus élevée et qui répond à toutes les exigences du présent appel d'offres deviendra l'adjudicataire.

Les deux terrains sont vendus ensemble. Aucune offre séparée ne sera acceptée.

Donné à Nomingue, ce 29 mars 2017.

François St-Amour, ing.  
Directeur général



## MUNICIPALITÉ DE NOMINIQUE

### APPEL D'OFFRES

#### VENTE DES IMMEUBLES SUIVANTS :

Terrains vacants portant les numéros 69-17  
et 69-18 (bord de l'eau)  
rang 4, canton de Loranger

Date et heure limites :

Le 19 avril 2017, à 11 heures

### Mise en contexte

La municipalité de Nominugue met en vente deux terrains vacants, soit :

Lot 69-18, superficie 42 953 pi<sup>2</sup>, bord de l'eau et lot 69-17, superficie 27 143 pi<sup>2</sup>  
(tous deux faisant partie du rang 4, du cadastre officiel du canton de Loranger)

Ces terrains sont situés dans la zone Va-8 et en bordure du chemin de la Pointe-Manitou.

Les deux terrains sont vendus ensemble. Aucune offre séparée ne sera acceptée.

Un plan illustrant la localisation des terrains est joint en annexe A.

### Le soumissionnaire s'engage :

À déposer son offre, sur le bordereau de soumission, **avant 11 heures, le 19 avril 2017**, à l'hôtel de ville de la Municipalité, situé au 2110, chemin du Tour-du-Lac, à Nominugue, dans des enveloppes cachetées portant l'inscription « *Offre d'achat de terrains* ». Les soumissions seront ouvertes le même jour, à 11 heures, au même endroit.

### L'adjudicataire s'engage :

À verser le prix de vente à la signature de l'acte de vente.

À signer l'acte de vente dans les quarante-cinq (45) jours de la date de l'adoption de la résolution acceptant la soumission, devant notaire, faute de quoi, l'acceptation deviendra immédiatement nulle et non avenue sans nécessité d'avis, le dépôt restant acquis à la Municipalité à titre de dommages et intérêts, sans préjudice à tous autres recours.

À payer les droits de mutations immobilières.

À payer les honoraires de l'acte de vente, d'une copie pour le vendeur, ainsi que les frais d'enregistrement de l'acte.

À défrayer les frais d'arpentage, si requis.

À garantir son offre pour une période de quarante-cinq (45) jours après la date limite de réception des offres.

### Dispositions générales :

Le soumissionnaire peut retirer sa soumission au moyen d'un avis écrit à la Municipalité en tout temps avant l'acceptation de ladite soumission. Dans ce cas, la soumission deviendra nulle et nul effet.

Si le soumissionnaire est une personne physique, il doit être majeur.

Si le soumissionnaire est une personne morale, il doit présenter les documents l'autorisant à agir au nom de l'entreprise.

Le soumissionnaire présentant l'offre la plus élevée et qui répond à toutes les exigences du présent appel d'offres deviendra l'adjudicataire. Advenant des soumissions identiques, la Municipalité procédera par tirage au sort entre deux ou plusieurs soumissionnaires.

Responsable de l'appel d'offres de la Municipalité :

Aux fins d'assurer une uniformité d'interprétation des documents d'appel d'offres et pour faciliter les échanges d'information, la Municipalité désigne la seule personne suivante comme responsable de l'appel d'offres :

- ❖ *François St-Amour, ing.*
- ❖ *Directeur général et secrétaire-trésorier*
- ❖ *2110, chemin du Tour-du-Lac, Nominique, J0W 1R0*
- ❖ *Téléphone : 819 278-3384, poste 237*
- ❖ *Télécopieur : 819 278-4967*
- ❖ *Courriel : [dg@municipalitenominique.qc.ca](mailto:dg@municipalitenominique.qc.ca)*

Aux fins du présent appel d'offres et à moins d'indications contraires de sa part, la Municipalité oblige le soumissionnaire à s'adresser exclusivement au responsable de l'appel d'offres et à nulle autre personne. Tout manquement à cette obligation pourra entraîner le rejet de la soumission.

Conditions spéciales :

Nonobstant toute clause à l'effet contraire des présentes, les parties s'accordent un délai additionnel de quarante-cinq (45) jours de la date du dépôt officiel du cadastre pour procéder à la signature de l'acte de vente, advenant que des modifications au cadastre soient requises.

Le droit du soumissionnaire résultant de la présente est personnel et ne peut être cédé ou transféré à ses ayants droit ou à des tiers.

Appel d'offres  
Vente des lots 69-17 et 69-18, rang 4, Canton de Loranger

**BORDEREAU DE SOUMISSION**

Nom : \_\_\_\_\_

Occupation : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : résidence \_\_\_\_\_ travail \_\_\_\_\_

Je déclare avoir inspecté les lots 69-17 et 69-18, rang 4, au cadastre officiel du canton de Loranger, lesquels lots sont situés en front sur le chemin de la Pointe-Manitou, et pris connaissance des documents d'appel d'offres de la vente desdits terrains, et j'offre, par les présentes, de me porter acquéreur des lots.

Le prix offert pour les deux terrains est de \_\_\_\_\_

Sera ajouté à ce prix les taxes applicables, soient la TPS et TVQ.

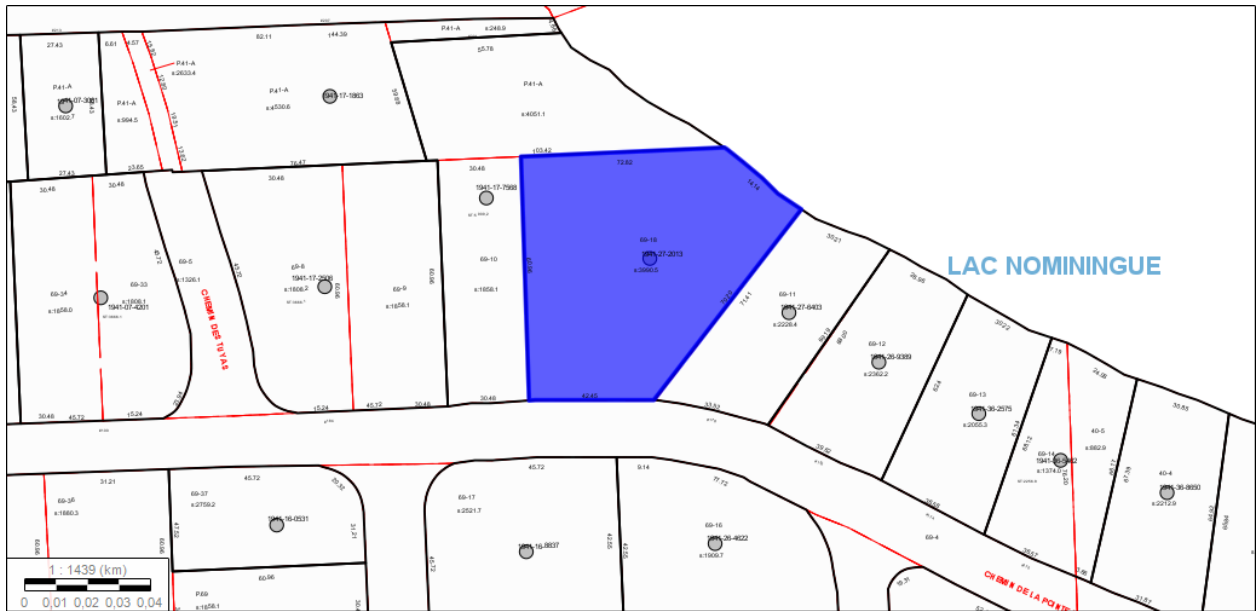
\_\_\_\_\_  
Signature

\_\_\_\_\_  
Date

Appel d'offres  
Vente des lots 69-17 et 69-18, rang 4, Canton de Loranger

**ANNEXE A**

Lot 69-18, rang 4



Plan lot 69-17, rang 4

